



4 MAI 2020

COVID-19

FABIENNE COLBOIS  
DÉPUTÉE INDRE-ET-LOIRE

SAUVEZ DES VIES  
**RESTEZ  
CHEZ VOUS**

## Infos clés du 4 mai

- **Le Gouvernement est très attentif à la question du prix des masques pour éviter les abus.** Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a ainsi demandé à la direction en charge de la répression des fraudes de lui faire des propositions.
- Sur ces bases, le Gouvernement a pris deux décisions. D'une part, **réglementer le prix des masques à usage unique de type chirurgical : le prix maximum sera fixé à 0,95€ TTC l'unité** (soit 47,50 euros la boîte de 50 masques). Il s'agira d'un prix plafond que les services de Bercy contrôleront. **Le Gouvernement fera contrôler le respect des prix réglementés et surveiller l'évolution des autres prix.** Les prix des masques « grand public » seront suivis pour s'assurer qu'il n'existe pas de hausses injustifiées qui pénaliseraient les consommateurs.
- En revanche, **les masques « grand public » en tissu se prêtent mal à ce type de régulation.** Ces derniers peuvent en effet répondre à des spécifications diverses (notamment en termes de nombre de lavages et donc de réutilisations), à **une grande variété de tissus utilisés et et donc de leurs coûts de fabrication** (fabrication française ou étrangère, artisanat ou industrie, produit grand public ou création couture).

## Infos 37

- **Les très nombreuses associations qui interviennent dans les quartiers prioritaires** de la politique de la ville (QPV) se sont adaptées pour répondre aux besoins des citoyens. **En Indre-et-Loire, 1,5 millions d'euros sont déployés au bénéfice de plus d'une centaine d'acteurs, majoritairement associatifs, œuvrant dans les quartiers prioritaires.** Pour soutenir ce tissu d'acteurs et lui permettre de poursuivre son action, Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, **a décidé de verser au plus tôt les subventions de l'année 2020 et de donner des moyens supplémentaires** pour lutter contre la fracture numérique.
- **Tous les commerces alimentaires et non-alimentaires pourront accueillir des clients à partir du 11 mai, sous réserve de « respecter les mesures barrières sanitaires et de distanciation sociale ».** Ils devront ainsi limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans le magasin.

Attention ! **Ne relâchez pas vos efforts**, le confinement doit être strictement respecté.  
**Restez chez vous !**

#DESINTOX

Non, les enseignes de la grande distribution n'ont pas constitué des stocks cachés de masques de protection.

**X FAUX.**

## Initiative Solidaire

Durant trois jours, pendant ce long week-end, près de 2.000 personnes ont participé à la première course virtuelle en Indre-et-Loire. 17.503 euros ont ainsi pu être récoltés, pour la recherche d'un essai clinique contre le Covid-19.